

DEC213636DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Elena VEZZADINI, directrice par intérim de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains (IMAF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée Institut des Mondes Africains, dont la directrice est Mme Fabienne SAMSON ;

Vu la décision DEC213332INSHS du 2 novembre 2021 portant nomination de Mme Elena VEZZADINI, directrice par intérim de l'UMR8171, intitulée Institut des mondes africains - IMAF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elena VEZZADINI, directrice par intérim de l'unité UMR8171, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elena VEZZADINI, délégation de signature est donnée à M. Henri MEDARD, PR, Mme Cécile VINCENTI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211474DR12 du 19 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 novembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI

